

Déclaration des performances

Référence: DOP 1-02

version 2 : 1-3-2021

1. Code d'identification unique du produit : éléments linéaires en béton précontraint
BX : poutres en béton précontraint
I : poutres en béton précontraint avec une section transversale en forme de I
IV : poutres en béton précontraint avec une section transversale en forme de I, et inertie variable
2. Identification : Chaque élément est muni d'une étiquette reprenant la référence du projet et le numéro d'identification unique de l'élément.
3. Usage : Élément porteur dans l'édification de bâtiments et d'autres constructions civiles.
4. Fabricant : Alpreco NV
Victor Dumonlaan 26
B-2830 Willebroek
Belgique
tél 03/860.00.30
info@alpreco.be
5. Système d'évaluation et de vérification du maintien des performances : Système 2+
6. Prestations de l'organisme notifié : L'organisme notifié Kiwa (référence d'identification 0620) a réalisé sous le système 2+, l'inspection initiale des installations de production et du contrôle de la production en usine. Il assure de façon permanente la surveillance, l'appréciation et l'évaluation du contrôle de production en usine. Dans ce cadre, il a délivré le certificat de conformité du contrôle de production en usine.
7. Norme harmonisée : EN 13225 complété par les corrections, les addenda et les annexes nationales éventuelles.

8. Performances	<i>Caractéristiques essentielles selon le tableau ZA.1 de la norme EN 13225</i>	<i>Performance</i>
	Résistance à la compression du béton	C50/60 à C80/95
	Résistance ultime et limite d'élasticité en traction de l'acier armature passive acier précontraint	$f_{yk} = 500 \text{ N/mm}^2$, $f_{tk} = 550 \text{ N/mm}^2$ $f_{pk} = 1860 \text{ N/mm}^2$
	Résistance mécanique (méthode 3)	déterminé par projet
	Résistance au feu (méthode 3)	déterminé par projet
	Substances dangereuses	NPD (performance non déclarée)
	Durabilité vis-à-vis de la résistance à la corrosion	déterminé par projet
	Dispositions constructives	déterminé par projet

9. Déclaration : Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 ci-dessus sont conformes aux performances déclarées reprises au point 8. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour et au nom du fabricant, par

Olivier Van Rossen
Willebroek, le 1 mars 2021



Olivier Van Rossen
Plantmanager